

Lettre d'actualité

Avril 2024



Permanence Parlementaire :

Résidence La Lorraine
20 rue Brauhauban
65000 TARBES
Tél : 05 62 54 17 56

Adresse électronique :

permanence.artigalas@gmail.com

RÉFORME DES RETRAITES – LE DÉBAT CONFISQUÉ

Un an presque jour pour jour après son adoption, nous avons voulu, avec les sénatrices et sénateurs du groupe Socialistes, Écologiste et Républicain, défendre une proposition de loi pour abroger la réforme des retraites. En dégainant l'article 40 de la Constitution et en utilisant l'irrecevabilité financière, le gouvernement a une nouvelle fois confisqué le débat sur cet enjeu majeur.

Non, le sujet de la réforme des retraites n'est pas derrière nous. Les Français n'ont pas oublié combien cette réforme représente :

- un non-sens démocratique, tant elle est impopulaire, imposée à coup de 49-3 et d'artifices pour limiter les débats au Parlement ;
- un non-sens social, tant elle augmente la précarité de ceux qui, après 55 ans, se retrouvent au chômage ou au RSA, et tant elle aggrave la situation des personnes exerçant des métiers précaires ou pénibles ;
- un non-sens économique, avec environ 100 000 allocataires de minima sociaux supplémentaires, 20 000 bénéficiaires d'une pension d'invalidité supplémentaires ou encore près de 80 000 nouveaux privés d'emploi indemnisés.

Le débat sur la protection de notre système de retraite reste d'actualité. L'âge de départ à la retraite ne devra pas être la seule variable d'ajustement proposée par le Gouvernement ou la droite dès lors que la situation économique se dégradera et que les déficits publics se creuseront. Si les déficits se creusent, cessons de les faire payer aux personnes qui ont travaillé et cotisé toute leur vie.

« La volonté des Français s'est exprimée pendant plusieurs mois dans le cadre d'une mobilisation qui a réuni des millions de personnes – citoyens, syndicats et associations – contre une réforme dont ils ne voulaient pas. »

HONORABILITÉ DANS LE SPORT

La loi 2024-201 visant à renforcer la protection des mineurs et l'honorabilité dans le sport a désormais été promulguée au Journal Officiel. Elle fait écho à la volonté du secteur sportif, depuis quelques années, de lutter efficacement contre les violences sexuelles.

Cette loi est issue d'une proposition de loi, que j'ai cosignée, initiée par le sénateur de l'Aude Sébastien Pla et construite avec Sarah ABITBOL, championne de patinage artistique qui, en 2020, dans son livre « Un si long silence », a brisé l'omerta dans le monde du sport concernant les agressions sexuelles commises par des encadrants sur des mineurs. Désormais, elle aligne les modalités du contrôle d'honorabilité des éducateurs sportifs sur celles applicables au secteur social et médico-social, avec une consultation systématique et annuelle par les autorités administratives, du bulletin n° 2 du casier judiciaire et du fichier des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (Fijais).

N° 241
SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2022-2023

Enregistré à la Présidence du Sénat le 16 janvier 2023

PROPOSITION DE LOI

visant à renforcer la protection des mineurs et l'honorabilité dans le sport.

PRÉSENTÉE

Par MM. Sébastien PLA, Patrick KANNER, Jean-Jacques LOZACH, Mmes Laurence HARRIBEY, Viviane ARTIGALAS, Sylvie ROBERT, MM. Hussein BOURGI, Maurice ANTISTE, David ASSOULINE, Joel BIGOT, Mmes Florence BLATRIX CONTAT, Nicole BONNEFOY, M. Denis BOUAD, Mme Isabelle BRIQUET, M. Rémi CARDON, Mme Marie-Arlette CARLOTTI, M. Yan CHANTREL, Mmes Catherine CONCONNE, Hélène CONWAY-MOURET, M. Thierry COZIC, Gilbert-Luc DEVINAZ, Jérôme DURAIN, Vincent ÉBLÉ, Mme Frédérique ESPAGNAC, M. Rémi FÉRAUD, Mme Corinne FÉRET, M. Jean-Luc FICHET, Mme Martine FILLEUL, MM. Hervé GILLÉ, Jean-Michel HOULLEGATTE, Olivier JACQUIN, Mme Victoire JASMIN, MM. Éric JEANSANNETAS, Patrice JOLY, Bernard JOMIER, Mme Gisèle JOURDA, M. Éric KERROUCHE, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Jean-Yves LECONTE, Mmes Annie LE HOUËROU, Monique LUBIN, MM. Victorin LUREL, Jacques-Bernard MAGNER, Didier MARIE, Serge MÉRILLOU, Mme Michelle MEUNIER, M. Jean-Jacques MICHAU, Mme Marie-Pierre MONIER, M. Franck MONTAUGÉ, Mmes Émilienne POUMIROL, Angèle PRÉVILLE, MM. Claude RAYNAL, Christian REDON-SARRAZY, Gilbert ROGER, Mme Laurence ROSSIGNOL, MM. Lucien STANZIONE, Jean-Pierre SUEUR, Rachid TEMAL, Jean-Claude TISSOT, Jean-Marc TODESCHINI, Mickaël VALLET, André VALLINI, Mme Sabine VAN HEGHE et M. Yannick VAUGRENARD.

Sénateurs et Sénatrices

Elle instaure également une obligation pour les dirigeants de club de signaler, aux services de l'État, les comportements à risques des éducateurs qu'ils emploient ou de toute personne en contact avec des enfants présentant un danger. Enfin, elle introduit une mesure administrative d'interdiction temporaire ou définitive d'exercer, pour les dirigeants qui continueraient à fermer les yeux sur les violences commises dans leurs clubs.

SERVICE CIVIQUE

Je me félicite de l'adoption par le Sénat de notre proposition de loi visant à renforcer le service civique. Ce texte permettra de renforcer l'accès aux jeunes à ce dispositif, véritable levier d'intégration, école de citoyenneté et atout incontestable pour leur insertion professionnelle.

« Unissons-nous pour transformer le service civique en un pilier de notre cohésion nationale, un catalyseur pour une génération prête à affronter positivement les défis si lourds de notre époque. C'est bien ensemble que nous bâtirons une France plus forte, plus unie et infiniment plus inclusive, en faisant confiance aux jeunes générations ! »

En effet, le service civique est une expérience extrêmement formatrice pour les jeunes. Un engagement citoyen et une ouverture aux autres souvent déterminants dans la suite de leurs parcours. Avec cette proposition de loi, nous avons souhaité relancer le service civique, à travers :

- Le renforcement de la notoriété du service civique et la possibilité d'effectuer ce service durant sa scolarité ou pendant ses études supérieures, avec une année de césure et une assurance de pouvoir poursuivre son cursus universitaire ;
- L'accès au dispositif pour les jeunes jusqu'à 27 ans via une expérimentation sur 3 ans ;
- L'élargissement des missions concernées, dans des structures comme le Parlement ou les juridictions administratives et financières ;
- Une meilleure valorisation dans les parcours : prise en compte dans le cadre de la procédure Parcoursup, accès aux concours de la fonction publique...



Même si je regrette que l'ambition du texte ait été amoindrie par rapport à sa rédaction initiale (refus d'augmenter l'indemnité des jeunes en service civique ou de leur octroyer une indemnité de fin de service civique pour un projet de formation), je me félicite néanmoins de ce vote du Sénat et souhaite que le texte poursuive rapidement son examen au Parlement.

« Faisons du service civique la pierre angulaire d'une République bienveillante et empathique, une République qui écoute, qui inspire et qui valorise de jeunes citoyens »

TRAVAILLEURS SOCIAUX

Chaque jour, plus d'un million de travailleuses et de travailleurs sont en première ligne pour assurer un rôle de soin et de lien essentiels auprès de toutes les populations vulnérables. Depuis des années, ces invisibilisés, qui sont souvent des femmes, ne cessent de clamer leur sentiment de déclassement, confrontés à une situation de grave crise structurelle. L'attractivité du secteur est par ailleurs plombée par les salaires, bloqués depuis vingt ans, et les conditions de travail bien plus difficiles qu'ailleurs.

Alors que les besoins sont croissants, le nombre de postes vacants explose et les structures s'effondrent faute de moyens, notre groupe parlementaire vient de déposer une proposition de loi pour, enfin, mieux valoriser le travail social. Les travailleuses et travailleurs sociaux se sont d'ailleurs mobilisés ce mois-ci pour alerter sur ce manque de moyens et de personnel. Ce texte, porté notamment par ma collègue Annie Le Houérou, prévoit ainsi :

- de mieux rémunérer les travailleuses et travailleurs sociaux (SMIC à 1 600 euros net et

Eaux de Nestlé : nous demandons une commission d'enquête

Le 30 janvier dernier, la cellule investigation de Radio France et du journal Le Monde révélait que, selon un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), 30 % des marques françaises avaient recours à des traitements non conformes pour continuer à vendre de l'eau initialement impropre à la consommation.

Aujourd'hui, nous apprenons par ces mêmes médias que, d'après une étude de l'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES) la « qualité sanitaire » des eaux du groupe Nestlé n'est pas garantie. Dans une note qui aurait été remise au Gouvernement en octobre dernier, l'ANSES recommanderait même « un plan de surveillance renforcée » et une vigilance accrue sur le « risque sanitaire virologique » de ces eaux minérales.

Nous demandons la publication de la note de l'ANSES et la création d'une commission d'enquête chargée de :

- faire la lumière sur les diverses responsabilités et les défaillances administratives,
- évaluer les risques sanitaires engendrés par les pratiques des industriels,
- proposer des mesures pour mieux contrôler ces pratiques.

L'opacité doit cesser. Le Parlement doit pouvoir se saisir de ce sujet et garantir un meilleur contrôle de la qualité sanitaire des eaux minérales commercialisées en France. Cette transparence est indispensable pour assurer la confiance des Français dans ce secteur.

ouverture de négociations salariales pour les salaires supérieurs au SMIC) ;

- d'améliorer leur formation et leurs conditions de travail (3 jours de formation par an, ratio minimal d'encadrement par personne accueillie, réforme des mécanismes de financement des structures du travail social) ;
- de faciliter leur vie, ainsi que celle des étudiantes et étudiants en travail social (aides à l'installation, meilleures conditions de vie étudiante) ;
- de lutter contre le non-recours aux droits (automatisation des démarches de demande de prestations sociales).

Il est urgent d'offrir une réponse politique à la hauteur pour soutenir le travail social. Avec cette proposition de loi, nous nous engageons à porter ce combat au Sénat comme à l'Assemblée nationale.



RALLYE CITOYEN

Le « rallye citoyen » est une action à destination des élèves de 3ème du département, conduite par le Ministère des Armées, le Ministère de l'Education nationale et l'IHEDN (Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale), en collaboration avec l'ONACVG (Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre). Elle s'inscrit dans le cadre du parcours laïque et citoyen et est destinée à sensibiliser les collégiens aux enjeux de la citoyenneté comme à ceux de la défense et de la sécurité nationale.

Ce sont donc 150 jeunes, issus de nombreux établissements et de l'ensemble du département, qui ont pris part cette année encore à cette manifestation. Ils ont ainsi pu, tout au long de la journée, créer des temps de cohésion autour des valeurs de la République.



Epreuves sportives et ateliers de sensibilisation (organisation de la défense ; parcours citoyen ; sécurité routière ; laïcité ; citoyenneté ; devoir de mémoire...) se sont succédés, avant de pouvoir récompenser toutes les équipes pour les valeurs de respect, de solidarité et de dynamisme, qu'ils ont su développer.

COLLEGE DE LA BAROUSSE

Une fois de plus, avec ma collègue Maryse CARRERE, nous avons eu le plaisir de recevoir les classes de troisième du collège de la Vallée de la Barousse.

Autour du thème de leur voyage, l'engagement, ils ont pu visiter les lieux forts de notre République et parfaire leurs connaissances de la citoyenneté. C'est donc tout naturellement que nous les avons reçu au Palais du Luxembourg, pour leur faire découvrir le Sénat et répondre à leurs questions.



TRIE SUR BAÏSE

À Trie sur Baïse, avec ma collègue Maryse Carrère et à l'invitation du Maire, Jean Pierre Grasset, de son conseil municipal et du Président du SDE, Patrick Vignes, pour l'inauguration de la chaufferie bois et réseau de chaleur de la commune.



Nous avons ainsi pu visiter les installations et points de chute de ce réseau de chaleur enterré sur plus de 300m, aux côtés notamment des conseillers départementaux, Monique Lamon et Bernard Verdier ; du directeur régional adjoint de l'ADEME, Thierry Baig ; des représentants des maîtres d'œuvres et entreprises ayant participé à cette réalisation.



Ce projet, qui dessert l'EHPAD des Rives du Pélam, le collège Astarac-Bigorre et le siège de la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac, a permis de remplacer deux chaufferies fonctionnant aux énergies fossiles par une énergie renouvelable et

locale, puisque le bois (plaquettes forestières) est fourni par une entreprise de Lannemezan et issu de forêts durables des Hautes-Pyrénées. Il participe ainsi à la limitation d'émission des gaz à effet de serre et à la diminution des différentes factures d'énergie.



ARGELÈS-GAZOST

À Argelès-Gazost pour la traditionnelle fête des béliers, organisée par l'Association Régionale d'Élevage et de Développement Agricole (AREDA) en collaboration avec la mairie.



Expositions, concours de béliers de toutes races, animations, restauration par les Jeunes Agriculteurs, marché... ont ainsi ponctué cette journée. Cette manifestation permet non seulement de rapprocher les acteurs de la filière ainsi que ceux du territoire, mais également de découvrir ou redécouvrir la diversité et la richesse de l'élevage ovin de nos vallées.

Permanence Parlementaire :

Résidence La Lorraine
20 rue Brauhauban
65000 TARBES
Tél : 05 62 54 17 56

Adresse électronique :
permanence.artigalas@gmail.com